

sité des augmentations modérées des prix maximums de détail des vêtements et autres textiles, bien que le système de la régie des prix ait été renforcé dans tout le domaine des textiles afin de garantir que les augmentations ne se limiteraient qu'aux montants permis. La subvention sur les dérivés du pétrole importés dans les Provinces des Prairies a été réduite et les prix maximums des dérivés du pétrole ont été haussés. Cette subvention avait paru nécessaire à la suite d'un changement dans les sources d'approvisionnement devenues plus lointaines et il n'y avait aucune perspective de diminution prochaine du coût de ces importations. Le 1er juin 1946, la subvention de deux cents la pinte sur le lait destiné à la consommation est supprimée et la régie du prix du lait est remise aux gouvernements des provinces.

Problèmes des prix d'importation et d'exportation.—Le problème résultant de la suppression des subventions à l'importation était en rapport étroit avec les autres problèmes provenant du niveau relativement bas des prix au Canada, niveau attribuable dans une large mesure à la réussite du Canada dans la tâche d'enrayer la hausse des prix au cours de la guerre. Le fait que la hausse des prix était moindre au Canada que dans un grand nombre d'autres pays tendait à décourager les importations. A mesure que le Royaume-Uni et d'autres pays ont commencé à relever leur commerce, il est devenu évident que diverses importations en provenance de ces pays ne pourraient être disponibles à des prix en harmonie avec les prix courants de la période de base. Il n'était pas possible de combler l'écart entre le coût d'importation et les plafonds domestiques au moyen de subventions, sauf dans le cas des articles essentiels, puisque la chose aurait été incompatible avec le programme de suppression des subventions étudié ci-dessus et aurait nécessité des subventions dont le volume aurait augmenté rapidement avec l'accroissement des importations.

Le problème a été résolu dans une certaine mesure en permettant la hausse des prix de marchandises importées qui s'étaient antérieurement vendues à des prix inférieurs à ceux des marchandises comparables fabriquées au Canada, ou importées d'ailleurs. Cette technique de "nivellement" a été appliquée à un certain nombre d'articles que le Royaume-Uni était encore en mesure de fournir. Bien que ces ajustements ajoutés à l'acceptation de marges diminuées par les importateurs et distributeurs canadiens aient étendu la variété des marchandises pouvant être importées, leur application était nécessairement limitée. Il fallait un plus grand changement dans la méthode de fixer le prix des importations pour permettre l'entrée de marchandises que des pays où la guerre avait provoqué une hausse prononcée du coût de la production commençaient à offrir. Le gouvernement a donc approuvé, au début de 1946, une nouvelle méthode applicable aux importations en provenance de certains pays déterminés. En vertu du nouveau régime, les prix doivent être fixés, sur demande des importateurs, à des niveaux englobant le coût des marchandises mais prévoyant quelque réduction des marges normales des importateurs et des distributeurs. Cette nouvelle méthode se limite aux importations du Royaume-Uni, de l'U.R.S.S., de la France et d'autres pays alliés en Europe, de la Chine, de l'Inde, de la Birmanie et du Ceylan. La guerre avait porté un rude coup à l'économie de ces pays et la structure de leurs prix s'était élevée à un point où un grand nombre de leurs exportations traditionnelles ne pouvaient plus être dirigées vers le Canada et y être vendues aux prix de la période de base.

Un changement important a été apporté en janvier 1946 à la politique des subventions à l'importation. Jusqu'alors, toutes les importations de denrées de consommation avaient été admissibles à l'examen en vue d'une subvention à moins d'avoir été déclarées nommément inacceptables. Conformément à la politique du